

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2025

**Centre d'Hébergement d'Urgence
prioritairement dédié aux
Personnes Victimes de Violences
(CHU PVV)**

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2025

**Centre d'Hébergement d'Urgence
prioritairement dédié aux
Personnes Victimes de Violences
(CHU PVV)**

Centre d'Hébergement d'Urgence prioritairement dédié aux Personnes Victimes de Violences (CHU PVV)

MISSIONS DU CHU PVV ET BILAN DE L'ACTIVITÉ 2025

Ouvert au dernier trimestre de l'année 2021, le Centre d'hébergement d'urgence prioritairement dédié aux personnes victimes de violences (CHU PVV) poursuit sa mission d'accueil inconditionnel, avec une attention particulière portée aux personnes victimes de violences auparavant hébergées à l'hôtel. Les **48 places mises à disposition** du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO 94) permettent à l'AUVM de proposer un hébergement et un accompagnement adapté.

En 2025, l'action du CHU PVV s'est inscrite dans la continuité d'**un engagement fort en matière de protection des droits fondamentaux, de sécurité et de soutien global aux publics vulnérables**. L'équipe a assuré une prise en charge individualisée visant le développement de l'autonomie quotidienne via l'accompagnement social global et individualisé.

En 2025, l'AUVM a pleinement consolidé l'installation des familles dans **les nouveaux logements de Champigny-sur-Marne, dont l'occupation avait été amorcée à l'été 2024 et qui ont été officiellement inaugurés en janvier 2025**. Cet événement, réunissant Paris Habitat, la Ville de Champigny-sur-Marne, la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL 94) et Madame la Préfète déléguée à l'Égalité des chances, a marqué l'aboutissement d'un projet collectif et permis de valoriser les efforts engagés pour offrir un cadre sécurisé et adapté aux personnes victimes de violences.

Au fil des mois, **la configuration en diffus regroupé** s'est révélée adaptée : elle a renforcé la sécurité des résidentes grâce à des dispositifs techniques



et à une présence professionnelle continue, tout en transformant les modalités d'accompagnement par la proximité quotidienne qu'elle instaure entre l'équipe et les familles. Cette organisation a également favorisé l'émergence d'une dynamique de voisinage solidaire. Des liens se sont tissés entre les ménages, puis entre

leurs enfants, permettant l'entraide et une socialisation progressive, autant de leviers essentiels pour amorcer la reconstruction et la restauration de l'estime de soi.

Le CHU PVV est **une structure de mise en sécurité de niveau 2**, pouvant accueillir des usagers de niveau 1.

1. L'ORGANISATION CHU PVV À L'AUVM

Le CHU PVV a pour vocation d'accueillir **des personnes auparavant hébergées à l'hôtel ou autres**, en accordant une priorité aux personnes confrontées aux violences intra-familiales. L'accompagnement proposé vise à sécuriser les personnes, faciliter leurs démarches administratives et juridiques, et soutenir la parentalité dans un contexte marqué par les violences. Il s'agit également d'évaluer leurs besoins et de préparer les orientations les plus adaptées.

Avec quatre années de fonctionnement, l'expérience montre que les situations liées aux violences nécessitent des accompagnements longs et

exigeants : reconnaissance du statut de victime, reconstruction personnelle, compréhension des droits et obligations, restauration de la parentalité...

Dans ce contexte, la possibilité d'orienter, lorsque les situations le permettent, certaines familles en sortie de violences vers des solutions d'hébergement non spécialisées constitue une piste d'évolution à approfondir avec le SIAO 94. Cette orientation pourrait contribuer à fluidifier les parcours au sein du CHU PVV, tout en offrant aux ménages un environnement propice à la poursuite de leur reconstruction et à leur insertion au-delà d'un dispositif spécifiquement dédié aux violences.

► CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE

L'équipe, constituée de trois référentes sociales, est relayée par la présence d'agents de service intérieur, permettant d'assurer en permanence la sécurité du public. Ces dispositions particulières répondent au besoin accru de mise en sécurité des personnes que nous accueillons. Ces dernières sont parfois recherchées activement par l'auteur présumé des violences qu'elles ont subi. Cette année, deux intrusions ont ainsi pu être repérées et les mesures nécessaires ont été prises afin de protéger les résidentes. Une astreinte assumée par les cadres est mise en place.

► LES MODES D'HÉBERGEMENT

Le dispositif d'hébergement repose sur un accueil d'urgence inconditionnel, dans des logements individuels garantissant discrétion et sécurité. Les 48 places du service sont réparties entre des appartements intégrés dans le tissu urbain et un ensemble de logements regroupés au sein d'un même immeuble.

Depuis la relocalisation de l'été 2024, **quinze logements sont désormais réunis à Champigny-sur-Marne**,





TÉMOIGNAGE

« Depuis mon arrivée à l'AUVM, ma référente m'a aidée sur de nombreuses choses, dans mes démarches administratives et personnelles. On a fait ensemble mon AME et ma réduction pour le transport. Elle a aussi cherché une psychologue pour moi, ce qui m'a beaucoup aidée. Elle a appelé la PMI pour prendre un rendez-vous, car le suivi de ma fille N. se faisait à Maisons-Alfort et c'était trop loin. On a fait la déclaration d'impôts, ainsi que le réexamen de la demande d'asile de N. Elle a également cherché un avocat pour m'aider concernant la garde et la pension alimentaire de N. Nous avons fait l'inscription de N. pour sa rentrée scolaire, ainsi que l'ouverture de mon compte bancaire et mon passeport, ce qui m'a permis d'avancer jusqu'ici. »

Mme O.

permettant de centraliser une partie du dispositif et de renforcer la présence quotidienne des professionnels – référentes sociales et agents de surveillance – directement sur le lieu de vie. Cette organisation favorise un accompagnement réactif et un soutien constant aux familles. Les autres places sont réparties sur **trois appartements situés à Fresnes, Choisy-le-Roi et Orly**, offrant des alternatives d'accueil en diffus.

L'attention portée aux conditions matérielles d'hébergement constitue un axe majeur de notre action. Chaque appartement est aménagé de manière fonctionnelle et régulièrement contrôlé afin d'assurer un cadre de vie stable, confortable et propice à l'accompagnement social. Les équipes



effectuent des visites programmées selon la typologie des logements, auxquelles s'ajoutent des états des lieux trimestriels et des contrôles qualité annuels. L'agent technique intervient rapidement pour résoudre les éventuels dysfonctionnements signalés.

Quel que soit le lieu d'hébergement, les ménages bénéficient d'un accompagnement social global et personnalisé. L'objectif est de lever les obstacles rencontrés au quotidien et de préparer, lorsque cela est possible, une orientation vers des solutions d'hébergement plus pérennes ou mieux ajustées à leur évolution. Et de sortir de la spécificité de l'hébergement dédié aux violences vers les dispositifs généralistes.

► LA MISE EN SÉCURITÉ AU SEIN DE L'HÉBERGEMENT

La sécurisation des personnes accueillies constitue la pierre angulaire du fonctionnement du CHU PVV. Dès la phase d'orientation, **un protocole strict de confidentialité** est appliqué : aucune adresse précise n'est communiquée et seules des informations générales sur la commune d'hébergement sont transmises, afin de préserver l'anonymat du lieu tant que l'admission n'est pas confirmée. Cette vigilance se poursuit lors de l'accueil formel, réalisé dans les locaux administratifs du service, durant lequel un échange approfondi avec la personne permet d'évaluer les risques et de rappeler l'importance de ne pas divulguer le lieu de résidence.

Pour renforcer cette protection, **les ménages peuvent être domiciliés** auprès d'une association partenaire, garantissant la réception de leur courrier sans exposer leur adresse d'hébergement.

Cette mesure constitue un rempart essentiel contre toute tentative d'identification par l'agresseur présumé, notamment lors des démarches administratives ou juridiques.

La sécurité repose également sur **une présence humaine continue**. L'équipe éducative assure une amplitude horaire large au sein du site, complétée par l'intervention quotidienne des agents de surveillance et leur présence permanente le soir, la nuit et les week-ends. Cette organisation permet d'assurer une veille active : passages réguliers, écoute des résidentes, repérage des situations de vulnérabilité ou de danger, et intervention immédiate en cas d'incident, en lien étroit avec l'astreinte assurée par les cadres.

Ce dispositif global, associant confidentialité, vigilance et accompagnement renforcé, constitue un levier essentiel pour garantir **un cadre protecteur et rassurant** aux personnes confrontées à des situations de violences.



2. LA SPÉCIFICITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT EN HÉBERGEMENT DIFFUS REGROUPÉ

L'année écoulée a permis de mesurer l'impact sur l'accompagnement éducatif de la configuration en hébergement diffus regroupé des appartements. En effet, l'équipe a observé l'importance de la proximité permise par cette nouvelle disposition. La présence des travailleuses sociales sur le lieu de vie permet d'**augmenter la fréquence des rencontres**, qui s'inscrivent en outre dans un cadre informel : au-delà des entretiens au bureau, des visites à l'hébergement et des accompagnements extérieurs, résidentes et professionnelles se croisent de manière fortuite dans les espaces communs, ce qui favorise la création de liens. Il est également à noter que les familles sont davantage enclines à solliciter les professionnelles, les barrières de la distance, du téléphone ou d'une temporalité à respecter (attendre un rendez-vous prévu) étant ainsi levées. Les résidentes s'autorisent à descendre au bureau et interpeller l'équipe, ce qui permet de répondre au mieux à leurs besoins. Les sollicitations sont bien souvent liées aux angoisses et l'équipe peut ainsi travailler au quotidien autour des violences et de leurs conséquences sur les différents pans de la vie.

Un second effet du diffus regroupé a été mis en lumière cette année : **la création de liens entre les résidentes**. Par le biais d'actions collectives organisées par l'équipe, les familles se sont rencontrées, ont tissé peu à peu des liens qui se sont poursuivis en dehors de la présence des professionnelles. Elles se sont croisées dans l'immeuble, se sont invitées mutuellement autour d'un café, d'un repas.

Les discours des femmes que nous accueillons mettent en avant la solidarité qui s'est créée grâce à ces rencontres au sein du CHU, les histoires de vie qui se sont croisées et qui en se racontant, leur ont permis de se sentir moins seules dans des situations où l'estime de soi a pu être mise à mal et l'isolement social contraint. Nouer des liens avec des femmes qui vivent des situations

similaires les a aidées, pour beaucoup d'entre elles, à travailler à leur propre réassurance. Elles ont organisé des sorties ensemble, avec leurs enfants. La force du collectif a influé sur les individualités et leurs parcours, opérant une réelle transformation.

Cette création de liens en interne est **un premier pas vers la socialisation à l'extérieur** de la structure. En outre, la dynamique de groupe s'étant construite de manière positive, il a été plus aisé de mobiliser le public lors des actions collectives organisées par l'équipe.

À travers ces nouveaux liens, ce sont également les enfants qui ont pu se rencontrer et créer de nouvelles amitiés. Le diffus regroupé offre sur ce point aux professionnelles la possibilité d'observer **la manière dont chaque enfant accompagné entre en lien avec ses pairs**, mettant en exergue d'éventuelles problématiques dans leur construction du lien à l'autre. L'équipe peut ainsi analyser les freins à l'entrée en relation et travailler sur ces points avec les enfants co-victime des violences.



3. LE PUBLIC ACCUEILLI ET LES SPÉCIFICITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le CHU PVV a pour mission d'**accueillir de manière prioritaire les personnes victimes de violences ayant été hébergées à l'hôtel**. Néanmoins, le service, en l'absence d'orientation d'un public prioritaire, se doit d'accueillir, de manière inconditionnelle, toute personne en rupture d'hébergement orientée par le SIAO 94.

Le public que nous accueillons est donc majoritairement composé **de femmes victimes de violences conjugales et d'enfants co-victimes ou victimes directes** de violences intrafamiliales. La spécificité du service nécessite la mise en place d'un

accompagnement social global avec un travail spécifique autour des violences subies et de leurs conséquences. La vulnérabilité du public accueilli au sein du CHU PVV s'inscrit dans les différents registres de la vie, qu'il s'agisse d'actes de la vie quotidienne, d'accès aux soins et aux démarches administratives et juridiques...

Un premier enjeu de l'accompagnement est **la déconstruction du rapport à la violence** que peuvent avoir les femmes et les enfants accueillis. En effet, les professionnelles s'attachent à qualifier la violence, à la nommer en mettant en avant les



différentes formes qu'elle peut prendre : physique, verbale, psychologique, administrative, financière, sexuelle. Il n'est pas rare que les femmes victimes de violences fassent part, dans un premier temps, des violences physiques en occultant les autres formes, parfois en banalisant les comportements de l'auteur présumé ou en les normalisant. Mettre des mots sur leur vécu est alors un premier point d'ancrage, permettant aux femmes de se reconnaître en tant que victimes de violences et replaçant le « curseur » au bon endroit. La prise en compte des aspects culturels est également un enjeu majeur dans cette phase du travail. Le poids de la culture (liée au pays ou à la cellule familiale) pèse sur les représentations du couple, des rapports hommes/femmes et de la violence, de ce qui est ou non acceptable au sein du lien conjugal.

Un accompagnement à **la compréhension des mécanismes liés à l'emprise** est mis en place par les référentes sociales, mettant en avant le cercle de la violence et les différentes étapes qui constituent l'emprise. Il s'agit de permettre aux personnes accueillies de comprendre ce que l'auteur présumé a peu à peu instauré. Cela replace la responsabilité du côté de l'auteur présumé et permet de travailler sur la culpabilité ressentie par la victime, qui très souvent se reproche de n'avoir pas agi.

En ce sens, il est par exemple nécessaire de travailler sur la valorisation de soi, les violences entraînant une perte de l'estime de soi. Pour ce faire, au cours de l'année 2025, les femmes ont pu bénéficier **d'ateliers socio-esthétiques**. L'objectif est la réappropriation de son corps, la connexion entre ses émotions et les tensions corporelles observées. Ces ateliers ont permis aux femmes accueillies d'exprimer certaines émotions, de travailler sur l'image qu'elles ont d'elles-mêmes, de déconstruire l'image renvoyée par l'auteur présumé de violences pour se voir à travers un autre prisme.

Des actions collectives autour du scrapbooking ont été organisées par les référentes éducatives proposant aux participantes, via un choix d'images, de retracer leur parcours de vie en mettant en avant le cheminement et les réussites accomplies. Ce travail autour de la valorisation de soi et de la reprise de confiance a octroyé à plusieurs résidentes la possibilité de réaliser, de manière visuelle, tout le parcours accompli et les épreuves surpassées. Elles redeviennent alors sujets de leur parcours et s'extraient de la posture objectivée dans laquelle l'auteur présumé a pu les placer.

TÉMOIGNAGE

« Je suis Mme M. H., je suis arrivée à l'AUVM le 30 septembre 2024. À mon arrivée, j'ai eu un bel accueil. On nous donne la possibilité d'être bien, à l'aise, en sécurité. L'équipe de l'AUVM est à la hauteur et gentille. Ma référente sociale a tout fait pour moi : à mon arrivée, je ne savais pas réaliser de démarches, elle m'a appris à les faire, pour la recherche d'emploi et d'autres choses. Elle m'a beaucoup encouragée moralement. J'ai de la chance d'être ici, vraiment un grand merci à tous. À l'AUVM, il y a des activités pour nous, les femmes, et pour nos enfants. On a fait des sorties plusieurs fois, on a fêté ensemble, et beaucoup d'autres choses... J'aime bien, je suis contente depuis que je suis ici. J'espère que ça continuera comme ça. Je voudrais dire d'autres choses mais je ne sais pas les exprimer, en résumé merci à l'AUVM. » Mme M. H.

Le travail social s'est également inscrit sur d'autres versants, tels que **le développement de l'autonomie** dans les démarches administratives et **l'insertion professionnelle**. Cette dernière permet aux résidentes de retrouver sécurité, stabilité et capacité d'action. Pour les mères isolées, l'emploi (ou la formation) constitue un levier majeur : il sécurise les revenus, renforce la confiance et facilite l'accès à un logement durable. Les référentes sociales réalisent une évaluation globale, puis orientent vers des solutions adaptées : formations, recherche d'emploi, stages, dispositifs d'insertion ou partenaires spécialisés.

Les professionnelles engagent aussi un travail autour des **démarches juridiques liées aux violences subies**. Le dépôt de plainte est ainsi évoqué avec chaque personne accueillie, venant poser l'interdit de la violence (sous quelque forme qu'elle soit) et rappeler la loi. Le rôle du référente sociale est d'accompagner dans la prise de décision tout en respectant le choix de la personne. Sur ce point, il faut souligner que certaines femmes avaient déposé plainte en amont de leur arrivée sur le service, notamment lorsqu'elles avaient été accueillies au sein de structures d'urgence de niveau 1. La mise en lien avec des avocats spécialisés est également effectuée afin de permettre un accompagnement qualitatif dans les différentes démarches juridiques. Par ce biais, des ordonnances de protection peuvent ainsi être demandées.

4. ACCUEIL ET MISE EN SÉCURITÉ

► LA PREMIÈRE PRISE DE CONTACT

Au départ d'une famille, la cheffe de service déclare la place vacante, indiquant la typologie du logement libéré et la composition familiale qui peut y correspondre. Lorsque le SIAO 94 oriente une candidature, précisant la composition familiale et le nom de chaque membre, la cheffe de service prend contact avec la famille. Comme nous l'avons déjà précisé, la majorité du public accueilli est composée de femmes victimes de violences. De ce fait, lors du premier contact téléphonique, la cheffe de service vérifie que la personne et/ou l'auteur présumé des violences n'aie aucun point d'attache dans la ville de Champigny-sur-Marne (ancien

domicile, famille y résidant, lieu de travail...). Cela représente une première garantie pour la sécurité du public accueilli. Les conditions d'accueil sont alors brièvement présentées à la personne afin qu'elle puisse d'ores et déjà se figurer les règles de vie et l'accompagnement au sein du service CHU PVV. Un entretien de préadmission est ensuite fixé dans un délai de 48 heures maximum, selon les disponibilités de la personne.

► LA PRÉADMISSION

Lors de l'entretien de préadmission, en présence de la cheffe de service et d'une référente sociale, plusieurs sujets engageant la sécurité de la personne sont abordés afin de s'assurer que l'accueil pourra





s'effectuer dans les meilleures conditions. Ainsi, nous nous interrogeons sur les lieux connus par l'auteur présumé (emploi, scolarité des enfants...), sur les liens administratifs (mutuelle commune, avis d'imposition commun, compte bancaire joint...), sur la sécurisation du téléphone et des réseaux sociaux (accès aux réseaux par l'auteur, surveillance du téléphone ou de la géolocalisation). Nous demandons à la personne accueillie de nous indiquer les démarches déjà engagées sur le plan juridique : dépôt de plainte, demande d'ordonnance de protection, saisine du juge aux affaires familiales (JAF)...

Par ailleurs, nous exposons à la personne accueillie les règles de vie du service ainsi que ses droits et lui remettons le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil. Nous expliquons également l'accompagnement social global que nous mettons en œuvre auprès du public. Nous lui laissons un délai de réflexion suffisant pour accepter ou non d'intégrer la structure : c'est important pour commencer à poser des choix et s'extraire de l'emprise.

► L'ADMISSION

L'admission est assurée par une référente sociale, en lien avec la coordinatrice, au sein des bureaux dans un premier temps. Cette première partie est consacrée à la signature du contrat de séjour, au rappel du cadre mettant en avant les règles de vie mais aussi les droits et obligations de chacun, personne accueillie et professionnelles. Une première mesure de sécurité peut alors

TÉMOIGNAGE

« Je n'ai aucun problème avec l'AUVM. C'est moi qui vous remercie pour la façon dont vous nous aidez, la façon dont vous nous avez accueilli. Vous prenez soin de nous. J'ai du mal à m'expliquer... J'ai trouvé ça super gentil, super bien. Ce que je peux dire, c'est merci. Vous nous avez mis à l'abri avec nos enfants. Si on a besoin, c'est vrai qu'il y a des moments où vous n'êtes pas disponibles, mais vous nous fixez des rendez-vous. Il m'arrive d'oublier, car je ne suis pas disponible ou je suis fatiguée, mais vous êtes quand même là. Je n'ai aucun problème depuis que je suis partie de la maison, avec tous les problèmes de monsieur, jusqu'à maintenant. Merci. Vous faites tout pour que nous soyons autonomes, même si on ne peut pas le faire. Vous nous aidez à faire par nous-mêmes. Merci. » Mme W.

être mise en place : couper, avec son accord, la géolocalisation de la personne. Des conseils sur les moyens d'assurer sa propre sécurité lui sont donnés. Un travail autour des attaches communes est engagé afin que l'auteur présumé ne puisse pas accéder à ses informations (désolidarisation du compte CAF par exemple).

5. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL

► MODALITÉS ET OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

De manière concrète, l'accompagnement du public s'articule à travers des entretiens au bureau, des visites à l'hébergement, des échanges téléphoniques, des accompagnements extérieurs (tribunal, rendez-vous médical...) ou encore dans le cadre d'actions collectives.

Les référentes sociales assurent une présence deux soirées par semaine et un samedi par mois. Cette organisation permet de maintenir un lien étroit avec les personnes accueillies, de les accompagner dans leurs démarches de soins et de réduire les risques d'intrusion durant le week-end. Elles offrent également un soutien direct aux enfants et à la parentalité lors de moments clés du quotidien.

Un premier travail autour de la confiance en soi et de la revalorisation est engagé par les référentes sociales, puis autour du sentiment de sécurité. Sur ce dernier point, les femmes sont accompagnées afin qu'elles puissent assurer elles-mêmes leur sécurité en développant des réflexes de repérage des mises en danger, d'alerte et de protection. La notion de désirer pour soi, de redevenir sujet est plus complexe et passe souvent par un suivi thérapeutique en plus de l'accompagnement social. Il est alors nécessaire de travailler autour de l'acceptation d'un tel suivi et de l'orientation vers des professionnels adaptés.

Le travail éducatif de l'équipe s'étaye grâce à différents outils. En premier lieu, **un bilan de départ (BDD)** est réalisé avec la personne accueillie. Il s'agit de retracer son histoire de vie sur différents aspects : le parcours locatif, les expériences professionnelles, l'histoire familiale et conjugale. Il a également vocation à évaluer le degré d'autonomie de la personne dans ses démarches et concernant le savoir-habiter. Le BDD permet de mettre en avant les potentialités de la personne, son vécu mais



aussi ses difficultés. Ce document, rédigé après plusieurs entretiens avec la personne accueillie au cours du premier mois après son arrivée, a pour finalité de définir les besoins d'accompagnement et les objectifs à atteindre dans le cadre de son accueil au sein du CHU PVV.

Ces objectifs sont déclinés à travers un autre document, **le contrat d'accueil individualisé (CAI)**, qui sera renouvelé tous les trimestres au maximum. Le CAI est co-construit avec la personne accueillie afin qu'elle puisse elle-même définir les objectifs qu'elle souhaite atteindre : savoir-habiter, accompagnement administratif, juridique et à la régularisation, évaluation de l'employabilité, soutien à la parentalité, travail autour des violences... Dans ce document, les rôles de chacun (personne accueillie et référente sociale) sont définis pour chaque objectif. Au fil de l'accompagnement, la professionnelle est de moins en moins présente dans la réalisation des objectifs, laissant davantage la personne effectuer seule les démarches. Cela favorise le développement de l'autonomie et prépare à une sortie post-CHU.

Afin d'évaluer et de définir des axes de travail cohérents pour les référentes sociales dans chaque

situation, **des réunions d'équipe hebdomadaires** permettent de croiser les regards et de produire une analyse s'appuyant sur l'intelligence collective et les compétences de chaque professionnelle. Cet espace offre la possibilité pour l'équipe de partager des pratiques professionnelles mais aussi de construire des projets tels que les actions collectives.

Par ailleurs, **des groupes d'analyse de la pratique** sont également proposés aux référentes sociales, à raison d'une fois par mois via un prestataire spécialisé, psychologue.

▶ ACCOMPAGNEMENT À LA SANTÉ ET AU PARCOURS DE SOINS

Les adultes

L'accès aux soins constitue un enjeu majeur pour les femmes accueillies au CHU PVV, dont les besoins sont souvent accrus mais l'accès entravé par les violences subies ou la peur de révéler ces situations à un professionnel de santé. L'obtention



d'une couverture sociale (aide médicale de l'État, complémentaire santé solidaire, protection universelle maladie) constitue une première étape, facilitée par l'accompagnement des référentes sociales en lien avec les services sociaux (espace départemental des solidarités - EDS, centre communal d'action sociale - CCAS). Selon leur autonomie et avec leur accord, les femmes peuvent être accompagnées physiquement lors de démarches ou de rendez-vous médicaux, afin de les rassurer et de sécuriser leur engagement dans le parcours de soins.

L'accompagnement englobe **la santé générale et spécialisée**, incluant médecine générale, soins liés aux blessures et consultations gynécologiques, ainsi que la santé sexuelle et reproductive. Des partenariats ont été développés avec la

Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) de Créteil, le Planning familial et la Fédération GAMS (accompagnement des femmes victimes de mutilations sexuelles) pour répondre à ces besoins spécifiques. L'objectif est d'offrir un suivi sécurisé et confidentiel, permettant aux femmes de reprendre confiance en leur corps et en leur capacité à se protéger.

Le soutien psychologique fait partie intégrante de l'orientation vers un parcours de soins adapté. En 2025, cinq femmes sur 18 bénéficiaient d'un suivi, tandis que 11 exprimaient un besoin d'accompagnement thérapeutique. Pour faciliter l'accès aux soins psychiques, un partenariat avec l'Équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) a été initié, permettant des entretiens sur site et un appui clinique ponctuel pour l'équipe. Des démarches sont en cours pour renforcer et formaliser les partenariats, notamment avec le réseau Violences intra familiales (VIF) de Champigny-sur-Marne.

Enfin, une attention particulière est portée à **la dimension émotionnelle et éducative** : la sensibilisation à son corps, le consentement et la santé sexuelle sont abordés dans un cadre sécurisant, contribuant à restaurer le bien-être physique et psychique et à soutenir l'autonomie des femmes.

Les enfants

L'accès aux soins concerne également les enfants accueillis au sein du CHU PVV, dont les besoins de santé s'inscrivent à plusieurs niveaux. Une attention particulière est portée à **la prise en charge des besoins physiologiques**, travaillée avec chaque parent. Pour les enfants âgés de zéro à six ans, l'accès aux centres de Protection maternelle et infantile (PMI) est privilégié. Les professionnelles accompagnent parfois physiquement les mères lorsque la maîtrise de la langue française est insuffisante ou lorsque des angoisses importantes sont repérées, afin de faciliter la communication et de rassurer les familles.

Les adolescents accueillis ont pu bénéficier de **bilans de santé complets** à l'Hôtel-Dieu, permettant d'évaluer leurs besoins et de les orienter, le cas échéant, vers des soins adaptés.





Par ailleurs, l'équipe mène un travail d'observation et d'accompagnement autour des conséquences des violences sur le développement de l'enfant, la posture parentale et la relation mère-enfant. **L'exposition aux violences** peut fragiliser les capacités parentales et engendrer chez les enfants des troubles relationnels, des manifestations anxieuses, des comportements hétéro- ou auto-agressifs, des états de stress post-traumatique ou des symptômes somatiques. Les référentes sociales sont attentives aux signes d'alerte et orientent vers des professionnels spécialisés lorsque cela s'avère nécessaire. La création d'un lien de confiance avec les enfants s'appuie sur des temps dédiés et l'utilisation de différents supports de médiation.

Un accompagnement spécifique est également mené autour de **la posture parentale**, afin d'aider les mères à poser un cadre sécurisant, bienveillant et contenant. En proie à des sentiments de culpabilité, certaines peuvent proposer un cadre peu structurant ; l'équipe intervient alors à travers l'instauration de rituels et d'outils éducatifs. Des supports visuels, tels que des pictogrammes décomposant les temps de la journée, ont été conçus avec les enfants. Ces



temps mère-enfant ont favorisé une meilleure organisation du quotidien et l'autonomisation progressive des enfants.

Enfin, durant la période estivale, **des sorties collectives ou individuelles** ont été organisées. Ces temps ont permis aux familles de s'extraire du quotidien, de partager des moments de plaisir et de renforcer la relation mère-enfant dans un cadre plus ludique, favorisant une plus grande disponibilité psychique des mères.



MONOGRAPHIE

de Madame A. N., accueillie au CHU PVV

« La collaboration de Madame A. N. et de l'équipe du CHU PVV a permis de poser les bases d'une insertion sociale durable, fondée sur l'autonomie, la sécurité et la reconstruction. »

Contexte

Le CHU PVV a accueilli Madame A. N. et sa fille dans le cadre d'un accompagnement global, visant à leur offrir un cadre de vie stable et sécurisant et à favoriser leur insertion sociale et administrative. À la suite d'un parcours migratoire complexe et de violences conjugales ayant entraîné précarité et insécurité familiale, Madame A. N. se trouvait dans une situation nécessitant un soutien renforcé. Arrivée en France en novembre 2019, après un départ de Tunisie et un passage par l'Italie, Madame A.N. a séjourné plusieurs mois dans un squat avec le père de son enfant. En mai 2020, elle donnait naissance à sa fille.

En mars 2020, Madame A.N. a été orientée vers un hébergement d'urgence via le 115. Elle a alors connu plusieurs changements d'hôtels, souvent inadaptés, avant d'arriver au Centre d'hébergement d'urgence prioritairement dédié aux personnes victimes de violences (CHU PVV) de l'AUVM, le 25 septembre 2024, afin d'y bénéficier d'un accompagnement adapté à sa situation familiale et administrative. Sur le plan juridique, une ordonnance de protection de deux ans a été obtenue en 2023.

Arrivée au CHU PVV

Dès son arrivée, Madame A. N. a défini plusieurs objectifs avec l'équipe du CHU PVV :

- assurer un suivi médical régulier pour sa fille ;

- engager des démarches auprès du juge aux affaires familiales (JAF), afin de clarifier la situation parentale ;
- régulariser sa situation administrative afin d'obtenir un titre de séjour ;
- travailler à son insertion professionnelle, afin de subvenir de manière autonome aux besoins de son enfant.

Un suivi individualisé incluant le soutien parental, l'orientation vers un accompagnement psychologique destiné à sa fille et le soutien administratif dans le cadre de sa demande de titre de séjour, a été mis en place. La résidente a également été encouragée à participer à la vie sociale et associative : en avril 2025, elle devenait bénévole au Secours populaire français.

Protection et réorientation

Le parcours de Madame A. N. témoigne d'un engagement soutenu et d'une progression significative. Sa deuxième demande de titre de séjour, pour « vie privée et familiale », a été acceptée. Elle est actuellement en cours de délivrance. Par ailleurs, l'ordonnance de protection a constitué un élément clé dans la sécurisation de son parcours et la construction d'un environnement stable pour sa fille.

Parallèlement, Madame A.N. s'est déjà engagée dans la recherche d'un emploi. Elle travaille actuellement dans le cadre du dispositif de chèques emploi service universel (CESU), afin de constituer une petite épargne en préparation de son départ.

Ses demandes de logement social (DLS) et de reconnaissance du droit au logement opposable (DALO) sont à jour, après avoir été déposées avec l'équipe. Elle est actuellement en attente d'un logement social adapté à sa composition familiale.

La collaboration de Madame A. N. et de l'équipe du CHU PVV a ainsi permis de poser les bases d'une insertion sociale durable, fondée sur l'autonomie, la sécurité et la reconstruction. ■

Monographie

▶ ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF

Au sein du CHU PVV, **44,4 % des femmes accueillies sont en situation administrative irrégulière**, ce qui a un impact sur l'ensemble de l'accompagnement social. Cette situation constitue un frein majeur à l'accès à l'emploi, au logement social et aux ressources financières, entravant l'autonomie des personnes accompagnées et leur parcours vers une sortie adaptée.

Les référentes sociales travaillent à la **régularisation administrative des situations** en lien avec des associations spécialisées et des avocats en droit des étrangers. Elles accompagnent les femmes dans la constitution et le dépôt des demandes de titres de séjour via les plateformes dédiées (Administration numérique pour les étrangers en France - ANEF, démarches simplifiées), et peuvent également les accompagner physiquement en Préfecture afin de limiter les craintes liées aux institutions.



Dans certaines situations, la régularisation peut s'appuyer sur **une demande de titre de séjour au regard des violences subies**. Cette démarche nécessite toutefois des éléments de preuve, tels que le dépôt de plainte ou la demande d'ordonnance de protection. Ces procédures restent complexes pour de nombreuses personnes accueillies ; un travail préalable d'information et de réflexion est donc mené afin d'en expliquer les enjeux et les bénéfices. Certaines ne se sentent néanmoins pas prêtes à engager ces démarches, notamment en raison de la peur de représailles ou d'un rejet familial.

Le CHU PVV accueille des femmes issues de pays, de cultures et de langues diverses. Afin de garantir une compréhension réciproque et un accompagnement adapté, les professionnelles ont recours à **un service d'interprétariat spécialisé**. Par ailleurs, les résidentes ont été orientées vers des dispositifs proposant des cours de français, étape essentielle pour l'accès aux démarches administratives et juridiques et à l'autonomie.

Un travail systématique d'ouverture de droits est mené pour chaque personne accueillie, permettant notamment l'accès à une couverture sociale et aux soins, selon sa situation administrative. Certaines arrivent sans aucune protection sociale, parfois privées de soins à la suite de violences administratives.

Dans une logique d'autonomisation, l'équipe veille à favoriser la réalisation des démarches par les personnes elles-mêmes, en s'inscrivant

dans **une approche de « faire avec »**. Des liens sont établis avec les assistantes sociales des EDS et des CCAS afin de faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun, au-delà de la prise en charge au CHU PVV.

Enfin, **l'accès à la culture et aux loisirs** est travaillé pour favoriser l'intégration citoyenne et offrir un espace de respiration pour les mères et leurs enfants. Sur ce point, un partenariat avec l'association Cultures du Cœur a permis aux familles de bénéficier gratuitement de sorties et d'activités culturelles.

▶ ACCOMPAGNEMENT AU SAVOIR-HABITER

Il s'agit au quotidien, lors des visites à l'hébergement (VAH), d'aborder **l'entretien du logement de manière globale**, sur le plan de l'hygiène mais aussi de l'entretien technique. Les problématiques à ce niveau sont parfois étroitement liées à un état psychique fragilisé et doivent, là encore, être abordées dans le « faire avec », le soutien et le non-jugement. Le travail autour de la partie technique consiste à mobiliser les résidentes pour qu'elles signalent les problèmes qu'elles peuvent avoir repérés, en premier lieu aux travailleuses sociales, à l'agent technique et au gardien de l'immeuble. Solliciter un professionnel interne ou externe à l'association peut s'avérer délicat pour certaines personnes. Plusieurs d'entre elles ont ainsi exprimé leur difficulté à interpellier, dans un souci de ne pas gêner ou encore par crainte que des reproches leur soient formulés.

▶ ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE

Les référentes sociales orientent systématiquement les familles vers les EDS afin d'effectuer **une demande d'aide financière**. Elles peuvent accompagner certaines personnes dans cette démarche, notamment celles ne maîtrisant pas la langue française. En 2025, cela a permis à toutes les familles sans ressource d'obtenir cette aide financière départementale, établie selon la composition familiale.

Les référentes sociales ont aussi orienté les familles vers différentes **associations de dons**



alimentaires et vestimentaires afin que les ménages puissent bénéficier de colis alimentaires. Certaines familles sont inscrites auprès de plusieurs associations afin de subvenir à leurs besoins, les denrées alimentaires étant en baisse sur les différentes associations. Des fournitures scolaires ont aussi pu leur être distribuées lors de la rentrée de septembre.

L'AUVM octroie **des secours via une procédure interne** concernant les besoins alimentaires, d'hygiène et de transport et administratifs.

Un accompagnement à la gestion budgétaire est développé auprès de chaque famille. Il a permis à plusieurs familles ayant des ressources stables de se constituer une épargne nécessaire pour couvrir les frais liés à un éventuel emménagement, soit en logement social, soit via un dispositif généraliste. Actuellement, cinq familles hébergées au CHU PVV présentent une dette. Nous avons établi pour les ménages concernés des échéanciers permettant un paiement échelonné ; tous en sont respectueux et voient les montants de leurs dettes diminuer. Les référentes sociales réalisent avec les familles des grilles budgétaires afin que les personnes visualisent leurs ressources et dépenses. Cet outil permet de calculer le « reste à vivre », d'envisager la somme disponible pour les loisirs et la constitution d'une épargne, et de prioriser les besoins.

▶ ACCOMPAGNEMENT À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'insertion professionnelle constitue un axe majeur de l'accompagnement au CHU PVV, en tant que levier d'autonomie et d'accès à des ressources stables. L'équipe travaille à la fois à la construction d'un projet professionnel défini et réaliste et à la recherche d'un emploi. Cette approche favorise la pérennité du parcours, valorise les compétences individuelles et contribue à la reconstruction de soi, permettant à la personne de s'épanouir personnellement tout en consolidant son autonomie sociale et économique.

L'AUVM a contractualisé avec un prestataire externe, **une entreprise spécialisée dans la remobilisation professionnelle et le co-searching** qui propose des sessions d'un mois en petits groupes. Un travail autour de la remobilisation est effectué via divers ateliers (rédaction de CV, entraînement aux entretiens d'embauche...). Les objectifs sont de reprendre confiance en soi, d'aller vers l'autre et d'acquérir de nouvelles compétences essentielles dans le monde professionnel. En 2025, 10 personnes ont pu bénéficier de cette formation. Toutes décrivent des effets bénéfiques quant à la reprise de confiance en soi. Certaines ont pu trouver des emplois, d'autres ont accédé à des formations ou à des activités de bénévolat.

Le niveau de qualification constitue également un frein à l'accès à l'emploi. Les femmes accueillies n'ont pas toujours pu avoir accès à une scolarité ou à un emploi, notamment parce que les violences subies tendent à contrôler et à isoler. Cette année, les professionnelles ont travaillé avec certaines femmes **l'entrée en formation**, leur permettant de réaliser leur projet professionnel. L'une d'elle a ainsi pu entrer en CAP esthétique et a trouvé un employeur dans le cadre de son alternance. Deux personnes ont pu être orientées vers des dispositifs de formations courtes comprenant des stages en entreprises et débouchant sur un emploi en CDD ou CDI.

Une autre problématique se pose dans l'accès à l'emploi : la régularisation administrative. Afin de lever ce frein, les référentes travaillent en lien avec la préfecture et d'autres partenaires.

TÉMOIGNAGE

« Je me plais à l'AUVM. J'ai été très bien accueillie et je suis contente. Je remercie aussi ma référente. Ma fille F. se sent bien ici. Je sais que je dois encore évoluer, mais je peux compter sur les référentes. Elles ont toujours été présentes quand j'en avais besoin. » Mme K.

Néanmoins, en établissant un partenariat avec certaines associations locales, les professionnelles ont permis à trois personnes accompagnées, dans l'attente de l'obtention d'un titre de séjour, d'exercer **une activité de bénévolat**. Cette première entrée en matière offre la possibilité de reprendre confiance en soi, d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles, d'étoffer son curriculum vitae et de démontrer sa volonté d'insertion dans le cadre d'une demande de titre de séjour. Plusieurs femmes ont ainsi exprimé leur satisfaction d'être bénévoles ; elles ont également mis en avant leur fierté de pouvoir aider les autres (intervention dans des associations de dons alimentaires par exemple). Cela concerne quatre femmes accueillies.

En 2026, nous souhaitons nous rapprocher de La Régie de quartier de Champigny-sur-Marne et de Festi6T, deux associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle afin d'élargir les possibilités d'orientation et d'accompagnement de nos résidentes vers l'emploi et la formation.

▶ ACCOMPAGNEMENT À LA SORTIE ET RÉORIENTATION

En 2025 :

- une femme, avec ses deux enfants, a quitté le CHU pour un retour au domicile conjugal,
- une femme a quitté le CHU après son mariage avec son nouveau compagnon (non-auteur des violences) pour emménager dans le parc social avec lui,
- une femme a obtenu un logement social par le biais de Préfecture Mal Logé.

La finalité de l'accompagnement mis en place au sein du CHU PVV est **la sortie adaptée de chaque personne accueillie**. Cela implique qu'une solution d'hébergement ou de logement post-CHU PVV soit possible et que la personne accompagnée ait suffisamment avancé sur son parcours pour être en pleine capacité de quitter la contenance du CHU PVV. Le travail autour des violences doit alors permettre à la femme accompagnée de sortir du dispositif spécifique violences vers des établissements généralistes.

Afin de travailler une sortie adaptée, en 2025, **toutes les professionnelles de l'équipe ont été formées au système d'information SI-SIAO par l'association la Croix-Rouge**. Chaque demande d'insertion y est en effet effectuée afin de travailler au mieux à la sortie du dispositif, via des orientations en CHU (permettant de quitter la spécificité FVV quand le travail autour des violences s'est opéré) ou en CHR. Les demandes sont mises à jour tous les trois mois ; les évaluations tous les six mois a minima, plus fréquemment en cas de changement notable dans la situation.

Les professionnelles ont travaillé avec les familles nombreuses autour de **la décohabitation des aînés majeurs**. Cela permet de créer plusieurs demandes d'orientation au sein d'une même famille, ce qui aide à répondre aux besoins de chacun, diminue le nombre de personnes relevant d'une même demande et favorise donc une sortie adaptée. En effet, les grandes compositions familiales représentent un frein à la réorientation, les places étant peu nombreuses pour ce type de cellules familiales.

L'équipe a veillé à faire bénéficier de **la reconnaissance Système priorité logement (Syplo)** toutes les personnes pouvant y prétendre.

Deux familles ont récemment obtenu leur régularisation administrative. Les démarches préalables nécessaires, notamment la constitution d'un dossier de demande de logement social et la réalisation des obligations fiscales, sont en cours. Ces étapes indispensables expliquent les délais observés et témoignent d'un accompagnement structuré vers l'accès au logement de droit commun.

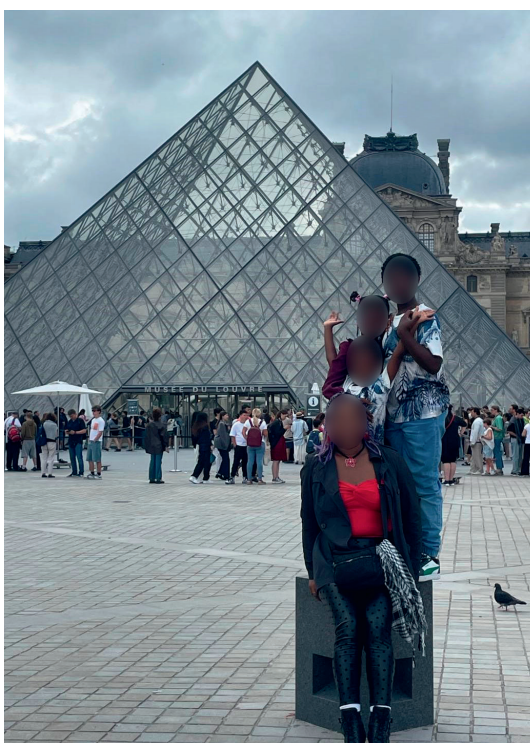
Par ailleurs, le nombre de ménages engagés dans une **démarche Droit au logement opposable**

(Dalo) est équivalent à celui du Syplo, illustrant la cohérence et la continuité des parcours résidentiels accompagnés.

Les référentes sociales se sont assurées que les personnes accompagnées renouvellent **leurs demandes de logement social** tous les ans. Les professionnelles ont travaillé avec les familles autour de l'élargissement géographique des demandes, se décentralisant ainsi de l'Île-de-France où les délais d'attribution peuvent être longs. Ainsi, certaines femmes ont réalisé des demandes dans d'autres départements. Les familles indiquent s'être posé la question du choix de leur lieu de vie et de leur mode de vie (province, banlieue parisienne) pour la première fois.

En 2025, nous avons également veillé à **la création d'un compte AL'IN** pour les personnes qui répondent aux critères de ce dispositif (en cours d'emploi, bénéficiant de l'allocation d'aide au retour à l'emploi). Cela a permis l'obtention de deux propositions de logement.

Durant l'année 2026, nous envisageons d'orienter deux ménages qui adhèrent au projet vers le programme Emile. Il permet de trouver un emploi et un logement dans un autre département tout en favorisant l'accès à la formation.



6. PARTENARIAT ET ACTIONS COLLECTIVES

L'accompagnement du public s'inscrit dans une dynamique partenariale, fondée sur la complémentarité des acteurs associatifs et institutionnels du territoire, afin de répondre de manière adaptée à des problématiques multi-dimensionnelles.



Des partenariats ont été développés avec des structures locales telles que la Maison pour tous Youri Gagarine et le Secours Populaire, permettant aux résidentes d'accéder à des activités culturelles, de loisirs et à des engagements bénévoles favorisant la socialisation, la valorisation des compétences et l'insertion sociale. **Les liens avec la Ville de Champigny-sur-Marne** ont également permis l'accès à des ateliers municipaux (art-thérapie, danse) et **la rencontre avec le CCAS** a facilité les démarches de domiciliation administrative et l'accès aux aides de droit commun.

Sur le plan de la santé et du suivi psychologique, des collaborations sont en cours de structuration avec **le dispositif Handipsy et le Point Écoute de Champigny**, afin d'apporter un soutien clinique aux équipes et de proposer aux résidentes des suivis psychologiques adaptés. Des partenariats avec les Centres municipaux de santé sont également envisagés pour fluidifier l'accès aux soins.

Par ailleurs, **plusieurs actions collectives** ont été menées tout au long de l'année pour favoriser l'accès à la culture, aux loisirs, la socialisation et la confiance en soi : conseil des résidentes, ateliers de socio-esthétique, gestion administrative, projets autour de la Journée internationale des droits des femmes, ainsi que **des temps conviviaux** (scrapbooking, pique-nique, fête de fin d'année). Ces actions ont contribué à renforcer le lien de confiance et l'adhésion des familles à l'accompagnement.

Enfin, l'équipe a poursuivi **une démarche de formation continue** afin de renforcer ses compétences et d'adapter ses pratiques aux évolutions des besoins du public accueilli.



CONCLUSION

Au cours de l'année 2025, à la suite du transfert des résidentes à l'été 2024 dans les nouveaux locaux, l'équipe a veillé à construire, animer et renforcer le collectif. Des actions collectives ont été mises en œuvre tout au long de l'année et ont permis aux résidentes de se rencontrer, d'échanger, de créer du lien. L'année 2025 a été l'occasion d'observer **les effets concrets et positifs de la nouvelle disposition du CHU PVV en diffus regroupé**.

Les objectifs du service pour l'année 2026 sont de **développer les partenariats sur la commune de Champigny-sur-Marne**, ce prioritairement sur deux aspects. En effet, il nous apparaît essentiel de nous appuyer sur le tissu associatif local pour travailler à **l'insertion professionnelle des résidentes**, étape clé de l'accès au logement.

En parallèle, il nous semble indispensable de poursuivre le travail engagé autour de **l'accompagnement psychologique**. Il s'agira de développer d'autres partenariats pour permettre aux femmes accompagnées de bénéficier de soutien psychologique en fonction des besoins repérés.

L'équipe poursuivra la mise en œuvre au quotidien d'un accompagnement social favorisant le développement de l'autonomie des personnes. Le travail d'accompagnement quant au savoir-habiter et aux démarches administratives est donc déterminant.

Nous continuerons de participer au réseau **VIF de Champigny-sur-Marne** afin de rencontrer les acteurs locaux sur la thématique, d'offrir une visibilité à notre service et association, et de participer à une réflexion collective sur des sujets en lien avec les violences faites aux femmes.

Enfin, **une attention particulière sera portée aux ménages qui sont accueillis depuis plus de trente-six mois** afin d'évaluer les freins à une sortie adaptée et d'envisager des leviers pour les lever. Nous continuerons d'être en lien étroit avec le SIAO 94 en échangeant régulièrement avec la référente SIAO sur notre structure et en poursuivant les réponses aux indicateurs : évaluations approfondies et demandes d'insertion à jour, demande Syplou et/ou Dalo quand la famille répond aux critères.

CHIFFRES

2025

DONNÉES ANNUELLES

- Nombre d'admissions en 2025 : **3 situations familiales, soit 6 personnes.**
- Nombre de personnes hébergées : **21 situations familiales, soit 58 personnes.**
- Nombre de places mises à disposition : **48 places annuelles.**
- Nombre de nuitées théoriques : **17 520.**
- Nombre de nuitées réalisées : **20 043**
- Taux d'occupation globale : **114,14 %.**

Le taux d'occupation élevé s'explique par les situations suivantes, toutes avec orientation et accord du SIAO 94 : un ménage pour lequel Madame a récupéré la garde de ses trois enfants, une semaine sur deux, au cours de l'année ; un ménage pour lequel le regroupement de la fille majeure de Madame et de sa petite fille a été mis en place au 1^{er} juin 2026.

- Moyenne quotidienne : **48 personnes.**
- Nombre de sorties : **3 situations familiales, soit 6 personnes.**
- Taux de rotation : **10,34 %.**

► SITES D'ACCUEIL

Au 31 décembre 2025, l'ensemble des ménages accompagnés par le CHU PVV était hébergé en logements individuels diffus. Le dispositif disposait de **18 logements, allant du T1 au T4**, répartis sur quatre communes du Val-de-Marne : Champigny-sur-Marne, Orly, Choisy-le-Roi et Fresnes. Parmi ceux-ci, 15 logements situés à Champigny-sur-Marne étaient intégrés au sein d'une même résidence, en diffus regroupé.

Dans une logique de sécurisation des parcours et de soutien à l'insertion, chaque logement était attribué en fonction de la composition du ménage accueilli et aménagé de manière à offrir des conditions de vie adaptées. L'ensemble du mobilier ainsi que les équipements électroménagers indispensables étaient fournis par l'association afin de garantir un cadre de vie stable, facilitant le travail d'accompagnement mené par les référentes sociales.

1. TRANCHES D'ÂGE (58 PERSONNES)

	Nombre	Pourcentage
0-3 ans	5	8,62
4-10 ans	18	31,03
11-14 ans	5	8,62
15-18 ans	5	8,62
19-25 ans	5	8,62
26-30 ans	5	8,62
31-49 ans	14	24,14
50-60 ans	1	1,73

En 2025, nous avons accueilli 25 adultes et 33 enfants, dont 3 enfants majeurs accompagnant leur famille.

2. COMPOSITIONS FAMILIALES (21 MÉNAGES)

	Nombre	Pourcentage
Femme + 1 enfant	9	42,86
Femme + 2 enfants	2	9,52
Femme + 3 enfants	4	19,05
Femme + 4 enfants	2	9,52
Femme isolée	4	19,05

En 2025, les familles monoparentales représentent 80,95 % des ménages hébergés ; les personnes isolées, 19,05 %.

3. DURÉES D'HÉBERGEMENT (21 MÉNAGES)

	Nombre	Pourcentage
Moins de 8 jours	1	4,76
8 jours à 6 mois	2	9,52
7 à 12 mois	2	9,52
13 à 18 mois	5	23,81
19 à 24 mois	3	14,29
25 à 36 mois	2	9,52
Plus de 36 mois	6	28,58

En 2025, **plus de la moitié des prises en charge au CHU PVV ont duré plus de 18 mois**. Ce constat s'explique principalement par les difficultés de régularisation des personnes accueillies, leur précarité financière et la complexité des traumatismes subis par les victimes de violences : en ralentissant notablement leur insertion professionnelle, ces éléments compliquent leur réorientation et leur relogement.

4. ORIGINES GÉOGRAPHIQUES (58 PERSONNES)

	Nombre	Pourcentage
Val-de-Marne (94)	51	87,93
Hors Île-de-France	7	12,07
Paris	0	0

L'ensemble des ménages est orienté par le SIAO 94.

5. SITUATIONS AU REGARD DU LOGEMENT (58 PERSONNES)

▶ À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Hôtel	13	22,41
Hébergement chez un tiers	12	20,69
Centre maternel	2	3,46
Autres structures d'hébergement (hors CM, HUDA et CADA)	25	43,1
Dispositifs sanitaires et médicaux-sociaux	3	5,17
Errance	3	5,17

▶ À la sortie

	Nombre	Pourcentage
Maintien AUVM	52	82,66
Relogement parc social	2	3,45
Retour au domicile	3	5,17
Autres (incarcération, hôtel, hébergement chez un tiers)	1	1,72

En 2025 :

- 2 personnes (soit 1 ménage) ont été relogées dans le **parc social**,
- 3 personnes (soit 1 ménage) sont retournées au domicile de l'ex-conjoint,
- 1 personne (soit 1 ménage) est partie en hébergement chez un tiers.

6. RESSOURCES (27 ADULTES)

N.B. Le total des pourcentages est supérieur à 100 %, car une même personne peut disposer de plusieurs types de ressources.

▶ À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Sans ressources	11	40,74
Allocations familiales	7	25,93
ASF (allocation de soutien familial)	4	14,81
Revenus du travail	4	14,81
RSA (revenu de solidarité active) socle	3	11,11
RSA majoré	1	3,7
CF (complément familial)	2	7,41
Prime d'activité	2	7,41
Pension alimentaire	1	3,7
AEEH (allocation éducation enfant handicapé)	1	3,7
Indemnités journalières	1	3,7

Étude des revenus issus du travail uniquement (4 personnes en emploi)

	Nombre	Pourcentage
Moins de 500 euros	0	0
De 501 à 750 euros	0	0
De 751 à 1 100 euros	0	0
De 1 101 à 1 500 euros	1	25
De 1 501 à 2 000 euros	3	75
Plus de 2 000 euros	0	0

▶ À la sortie

	Nombre	Pourcentage
Sans ressources	7	25,93
Allocations familiales	7	25,93
Revenus du travail	4	14,81
RSA socle	3	11,11
RSA (revenu de solidarité active) socle	0	0
RSA majoré	4	14,81
ASF	2	7,41
CF	2	7,41
Pension alimentaire	1	3,7
AEEH	1	3,7
PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant)	1	3,7

Étude des revenus issus du travail uniquement (4 personnes en emploi)

	Nombre	Pourcentage
Moins de 500 euros	0	0
De 501 à 750 euros	0	0
De 751 à 1 100 euros	1	25
De 1 101 à 1 500 euros	1	25
De 1 501 à 2 000 euros	2	50
Plus de 2 000 euros	0	0

7. SITUATIONS AU REGARD DE L'EMPLOI (27 ADULTES)

▶ À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Sans emploi	23	85,18
CDI temps plein	2	7,41
CDI temps partiel	2	7,41
CDD temps partiel	0	0
Formation non rémunérée	0	0
Job	0	0

▶ À la sortie

	Nombre	Pourcentage
Sans emploi	23	85,18
CDI temps plein	2	7,41
CDI temps partiel	2	7,41
CDD temps partiel	0	0
Formation non rémunérée	0	0
Job	0	0

8. PROTECTION SOCIALE (58 PERSONNES)

▶ À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
PUMa + CSS (Complémentaire santé solidaire)	25	43,11
AME (Aide médicale d'État)	20	34,48
PUMa (Protection universelle maladie)	13	22,41
Aucun droit	0	0

▶ À la sortie

	Nombre	Pourcentage
PUMa + CSS	24	41,38
AME	18	31,03
PUMa	16	27,59
Aucun droit	0	0

9. SITUATIONS AU REGARD DE LA SANTÉ

► Adultes (25 parents et 3 enfants majeurs, soit 27 adultes) :

N.B. Pourcentage réalisé sur la base de 27 adultes. Une même personne pouvant avoir besoin de plusieurs orientations vers des soins, le total des pourcentages dépasse 100 %. Le besoin de soins à l'admission concernait 120 % de l'ensemble des ménages reçus.

	Nombre	Pourcentage
Médecine générale	13	52
CMP (centre médico- psychologique)	12	48
Soins dentaires	3	12
Suivi de grossesse	1	4
Soins optiques	1	4

En 2025, deux personnes bénéficiaient d'une reconnaissance MDPH à un taux compris entre 50 % et 80 %.

► Enfants (31 enfants concernés)

N.B. Pourcentage réalisé sur la base de 31 enfants. Le besoin de soins à l'admission concernait 93,94 % de l'ensemble des enfants reçus.

	Nombre	Pourcentage
Médecine générale	28	90,32
Soins optiques	11	35,46
Soins dentaire	7	22,58
CMPP	3	9,68
PMI (Protection maternelle et infantile)	3	9,68

En 2025 :

- 2 enfants bénéficiaient d'une **reconnaissance MDPH**, dont 2 à un taux inférieur à 50 %,
- 4 enfants faisaient l'objet d'une évaluation par les services de protection de l'enfance de **l'Aide Sociale à l'Enfance** du Val-de-Marne.

10. ORIGINE DES DEMANDES (21 SITUATIONS)

	Nombre	Pourcentage
SIAO du Val-de-Marne	21	100

11. AUTRES DONNÉES

Soulignons qu'au 31 décembre 2025 :

- 92,86 % des 14 ménages à droits complets accueillis disposaient d'une **DLS (demande de logement social) active**,
- 100 % des 14 ménages à droits complets et présents depuis plus de 6 mois avaient un **SI-SIAO à jour**,
- 100 % des ménages accueillis bénéficiaient d'un accompagnement social dispensé par un **autre opérateur social** (espace départemental des solidarités, par exemple).



4 rue du Docteur Calmette 94310 ORLY

Tél : 01 45 97 24 05 • info@auvm.org

N° SIRET : 332 335 702 000 46 • Code APE : 8790 B

www.auvm.org